Commune de PIGNANS

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 12 août 2025

# ARRÊTÉ N° 2025/306

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 12 août 2025 de l'entreprise M CONSTRUCTION sise 19 avenue Général de Gaulle à 83320 – CARQUEIRANNE et représentée par Monsieur SUPPINI Vittorio, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public communal en vue de travaux Grande Rue,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution desdits travaux,

## ARRÊTE

**Article 1 :**
L'entreprise M CONSTRUCTION est autorisée à stationner sur la voie publique afin de procéder à des évacuations de gravats au n°60 Grande Rue, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

**Article 2 :**
Pendant la durée des travaux, la Grande Rue sera ponctuellement fermée à la circulation depuis l'intersection avec l'avenue Saint Roch et la rue des Placettes *(stationnement du véhicule uniquement lors des opérations de chargement des gravats soit environ 1h maximum).*

**Article 3 :**
La présente permission de voirie est valable du lundi 18 août au vendredi 22 août 2025 inclus, à l'exception du jeudi matin, jour de marché hebdomadaire.

**Article 4 :**
La signalisation réglementaire de sécurité sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

**Article 5 :**
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

**Article 6 :**
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 12 août 2025.

**Le Maire,**
**Fernand BRUN**

MAIRIE DE PIGNANS (VAR)